

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE THIAN****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Date de séance : Mercredi 29 avril 2026****Date de la Convocation : 16 avril 2026****Date de l'affichage : 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIAN, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Président du CCAS.

Présents: M Jimmy LAURENT, Mme Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Mme Virginie LARIVE, Mme Annie COLEAU, Mme Nathalie SOURISSE, M Jean-François DUMOULIN, M Daniel DURLIN, M Dominique DREMIERE, M Patrice CATTIAUX, Mme Delphine LECLERCQ, M Alex MONFAUCON, Mme Sana DELROT (arrivée au point n°2), Mme Armelle BOURLET (arrivée au point n°4)

Excusé(e)s: Mme Catherine BRABANT donne pouvoir à Mme BAR-DESESPRINGALLE, M Sébastien FRANCOIS

Objet : Détermination et affectation du résultat 2025 du budget du CCAS :

- Considérant Le code général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1, L1612-12 et R1612-8 relatifs à l'équilibre budgétaire et à la reprise des résultats.
- Considérant le Code de l'Action sociale et des familles, notamment ses articles L123-6 et R 123-20 à R123-23 ;
- Considérant l'instruction comptable M57 et notamment son tome II, titre 2, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;
Après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 102 810.97 € selon le détail dessous (H) ;
- Constatant que la section d'investissement dudit Compte financier unique fait apparaître :
- un solde d'exécution global excédentaire de 75 481.40 € (C),
- un solde des restes à réaliser de 7 056.00 € (D),

selon le détail ci-dessous, et dégageant **une capacité de financement** de 68 425.40 € (E) ;
- Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée ;
- Constatant que le budget 2025 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 65 788.93 €.

Le conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention

AFFECTE

au budget de l'exercice 2026, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025- comme suit (H).

A Détermination du résultat d'investissement de l'exercice		
Recettes d'investissement (H) :	311,68 €	
Dépenses d'investissement (B) :	3 024,00 €	-2 712,32 €
B Résultat année N-1 (D ou J) :		78 193,72 €
C Résultat comptable cumulé (A + B)		75 481,40 €
D Solde des crédits reportés 2025		
Recettes :	0,00 €	
Dépenses :	7 056,00 €	-7 056,00 €
E Résultat Budgétaire (C+D)		68 425,40 €

F Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice		
Recettes de fonctionnement :	61 714,47 €	
Dépenses de fonctionnement :	52 242,43 €	9 472,04 €
G Résultat année N-1		93 338,93 €
H Résultat comptable cumulé (F + G)		102 810,97 €

G Affectation du résultat de fonctionnement		
Résultat année N :		102 810,97 €
H Résultat à affecter		
Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		
Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €	
Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau :		

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jimmy LAURENT